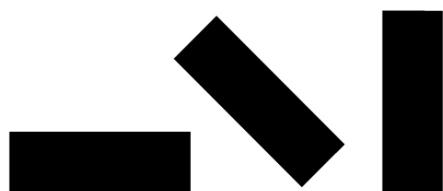


La newsletter du MMT

novembre - décembre 2025



musée-mémorial du terrorisme

mission de préfiguration

EDITO

Au cours de ces deux derniers mois, l'activité de la mission de préfiguration a connu une accélération importante. Son nouveau lieu d'implantation – une partie désaffectée de la caserne Lourcine située dans le 13^{ème} arrondissement de Paris –, a été officiellement annoncé par le président de la République. Après examen des quatre propositions du ministère des Armées et après de premières études de faisabilité réalisées par l'OPPIC, il est apparu que ce site remplissait les conditions requises pour déployer dans de bonnes conditions la version initiale du projet de Musée-mémorial, notamment son exposition principale et ses expositions temporaires. La mission de préfiguration se réjouit de cette décision qui relance le projet dans un site adapté, accessible et beaucoup moins onéreux.

Rendue publique au début du mois de novembre, cette annonce est intervenue dans un contexte commémoratif particulièrement chargé avec les préparatifs des commémorations des dix ans des attentats du 13 novembre 2015 à laquelle l'équipe du MMT a pu participer. Ce fut un moment d'une grande force grâce à la Ville de Paris, les associations de victimes et de nombreux autres intervenants.

Le MMT s'est associé à cet hommage national avec l'organisation d'une exposition hors les murs le long des grilles de l'Hôtel de ville, rue de Rivoli, intitulée « Face au terrorisme, une mémoire citoyenne », organisée avec la mairie de Paris. Elle a présenté une série d'objets issus de nos collections suivant trois grandes thématiques : la violence, la résistance et la résilience. Les passants ont ainsi pu prendre connaissance de manière concrète des contenus du futur MMT et de

sa double vocation qui est de rendre hommage aux victimes du terrorisme et d'éclairer ce phénomène qui demeure aujourd'hui encore mal connu.

Le MMT a également parrainé une exposition du photographe Yves Samuel : « Liberté – Objets - Fraternité », organisée par la RATP sur les quais du métro de la station République (ligne 11). Elle était composée de photographies d'objets issus des mémoriaux éphémères déposés sur place en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Parmi les activités notables de la mission de préfiguration figure l'entretien des liens avec le réseau international de musées-mémoriaux consacrés au terrorisme qu'il a contribué à créer ces dernières années. Le 28 octobre 2025, Elisabeth Pelsez, la directrice générale, a participé à une conférence au 9/11 Memorial & Museum de New-York : « A Decade of » en compagnie de Clifford Chanin, son directeur ainsi que de Jules Naudet, coréalisateur du film documentaire *Fluctuat nec mergitur* et Richard Golsan, professeur de littérature française à la Texas A&M University. Au début du mois de décembre, une partie des membres de ce réseau international s'est à nouveau retrouvé au Centre du 22 juillet d'Oslo, récemment rénové.

Au sommaire de cette newsletter, nous revenons plus en détail sur le choix du nouveau site de Lourcine, sur nos expositions hors les murs et sur les actions pédagogiques mises en place depuis la rentrée. Vous trouverez également plusieurs entretiens avec des personnalités qui évoquent les attentats du 13 novembre 2015, ainsi que la présentation d'un objet ayant récemment rejoint nos collections.

Toute l'équipe de la mission de préfiguration vous adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

L'actualité du MMT : retour sur nos deux expositions hors les murs



© Bronx

© GIP MMT / Yann Le Bouder

Fort d'une collection d'environ 2 500 items, le Musée-mémorial du terrorisme abrite dans ses réserves une variété d'objets. Scellés judiciaires, dons de victimes et de proches de victimes, achat d'œuvres, chacune de nos pièces raconte une histoire singulière. C'est animé par le souhait de présenter au grand public ces nombreux récits que recèlent nos collections que nous avons tenu à les exposer selon un format hors les murs. Dans le cadre des commémorations des dix ans des attentats du 13 novembre 2015, deux expositions ont ainsi été organisées, l'une avec la Mairie de Paris le long des grilles de l'Hôtel de ville, rue de Rivoli, du 3 au 30 novembre, l'autre avec la RATP, à la station république ligne 11, du 11 au 17 novembre.

La première, intitulée « Face au terrorisme, une mémoire citoyenne », était composée de plusieurs panneaux photographiques et organisée selon trois grandes thématiques : la violence, la résistance et la résilience. Témoignant d'un quotidien fracassé par l'irruption de la violence terroriste à travers plusieurs objets ayant appartenu aux victimes, cette exposition salue le courage des primo intervenants et esquisse des pistes pour essayer de se relever malgré la tragédie subie.

S'adressant à tous les publics, elle a permis de faire réfléchir aux impacts du terrorisme que ce soit sur le plan personnel et intime que collectif et social, dans une logique de transmission et de pédagogie.

Visible tout le mois de novembre rue de Rivoli, elle demeure accessible en ligne sur notre site internet en suivant ce [lien](#). Ci-dessous un extrait des différentes photographies prises par le photographe Benoit Pailley.



© Bronx

© Benoît Pailley

© GIP MMT / Yann Le Bouder



© Bronx

© Benoît Pailley

© GIP MMT / Yann Le Bouder

2 nov. 2013

La résistance

Enlèvement et assassinat
de deux journalistes de Radio
France Internationale (RFI)

Kidal, Mali

L'information, envers et contre tout

Cet enregistreur de marque Nagra est identique à celui que Ghislaine Dupont et Claude Verlon, journaliste et technicien du son à RFI, portaient avec eux lorsqu'ils furent assassinés lors d'une attaque terroriste.

Cet objet, donné par les collègues des deux victimes, est un hommage à tous celles et ceux qui consacrent leur vie à la mission d'informer.

Don de l'Association des amis de Ghislaine Dupont et Claude Verlon

Dimensions : L 33 cm ; l. 26 cm; E 12 cm



© Bronx

© Benoît Pailley

© GIP MMT / Yann Le Bouder

19 sept. 1989

La violence

Attentat à la bombe du DC-10
de la compagnie française Union
de transports aériens (UTA)

Désert du Ténéré, Niger

De l'épave à la trace

Cette boucle de ceinture de sécurité en métal portant le sigle «UTA» provient du DC-10 qui a explosé en plein vol, lors de l'attentat commis par des services secrets libyens. Elle a été récupérée parmi les débris de l'avion par le fils d'une des victimes, dans le désert du Ténéré au Niger, dix-huit ans après le crash, pour pouvoir un jour figurer dans un lieu de mémoire.

Cet élément de protection a été altéré par l'explosion, alors même qu'il était destiné à assurer la sécurité des passagers.

Don de Guillaume Denoix de Saint Marc
Dimensions : L 19 cm | 4,5 cm; E 9 cm



© Bronx

© Benoît Pailley

© GIP MMT / Yann Le Bouder

La seconde exposition, « Liberté – *Objets* – Fraternité » produite avec la RATP et le photographe Yves Samuel s'est tenue sur les quais du métro de la ligne 11 de la station République. Disposées en lieu et place des panneaux publicitaires, les photographies d'Yves Samuel donnaient à voir des objets déposés le long des mémoriaux éphémères.

Altérés par le temps et les conditions climatiques, ces messages d'attention sont des témoignages puissants de solidarité qui, dix ans après les attentats du 13 novembre 2015, demeurent toujours vifs.

Vous trouverez ci-dessous un bouquet de fleur fanée, immortalisé par l'objectif d'Yves Samuel.



Le bouquet (from ‘Liberté - Objets - Fraternité’)
© Yves Samuel, courtesy °CLAIRbyKahn

La caserne Lourcine, nouveau lieu d'implantation du Musée-mémorial du terrorisme

Longtemps prévu pour s'installer dans l'ancienne Ecole de plein air de Suresnes, le Musée-mémorial du terrorisme sera finalement situé dans le 13^{ème} arrondissement, au sein d'une partie désaffectée de la caserne Lourcine, dans un espace distinct de celui qui abrite les logements réservés aux personnels militaires et des locaux de l'Université Paris 1.

La mission de préfiguration du MMT se réjouit de cette décision intervenue quelques jours avant les commémorations du 13 novembre 2015. Elle vient mettre un terme aux incertitudes qui pesaient depuis 18 mois sur l'avenir du projet.

Ce site a été choisi sur la base de quatre propositions faites par le ministère des Armées. Des études de faisabilité menées par l'OPPIC ont confirmé que ce lieu pouvait accueillir le futur MMT pour y déployer ses programmes d'expositions permanentes et temporaires tels qu'envisagés dans sa version initiale, et ce pour un coût d'aménagement moitié moindre que les coûts envisagés à Suresnes.

Située en plein cœur de Paris, à la lisière du 5^{ème} et du 13^{ème} arrondissement, cette localisation offre de nombreux avantages, au premier rang desquels celui d'une excellente accessibilité avec une offre importante de transports en commun. À cela s'ajoute un environnement urbain favorable avec la proximité immédiate d'un pôle universitaire et de recherche qui recèle un potentiel apte à favoriser l'ambition du MMT de devenir un lieu de référence scientifique sur le terrorisme. Une première prise de contact avec la présidence de Paris 1 a déjà été effectuée.

La mission de préfiguration s'emploie désormais à réajuster une partie de son programme, au regard des configurations architecturales du site pour une ouverture probable à l'horizon 2030/2031.

Dix ans après le 13 novembre

Dans le cadre des commémorations des dix ans du 13 novembre 2015, le MMT a souhaité s'associer à l'hommage national rendu aux victimes en produisant un certain nombre de contenus. Nous avons ainsi voulu donner la parole à différents interlocuteurs pour qu'ils puissent s'exprimer sur les raisons pour lesquelles il est important de se souvenir et de garder la mémoire vive de ces évènements dramatiques. Proches de victime, primo intervenant, philosophe, chacun se livre ici avec son regard et sa sensibilité. L'ensemble des interviews est à retrouver sur notre site internet depuis cette page : [interviews](#).





Au regard de la quantité de contenus publiés lors de ces commémorations, le MMT a également tenu à synthétiser les principales contributions mises en ligne et publiées au cours de cette période. Depuis notre page « ressources » accessible [ici](#), vous trouverez donc un ensemble de productions littéraires, d'ouvrages scientifiques et de documents audiovisuels au sujet des attentats du 13 novembre 2015 ou en lien avec le terrorisme de manière générale.

Les actions pédagogiques du MMT

Depuis la rentrée, le pôle pédagogique du MMT a mis en place un certain nombre d'initiatives pour aborder avec le public scolaire la question du terrorisme et de ses effets sur notre société. Son responsable, Lancelot Arzel a organisé, en lien avec la Direction des Affaires Scolaires (DASCO)

de la Mairie de Paris et la Délégation académique à la mémoire, à l'histoire et à la citoyenneté de Paris, un temps de discussion avec des collégiens.

Retour sur cet après-midi d'échanges entre trois classes de 3^{ème} et Arthur Dénouveaux, rescapé du Bataclan et président de l'association *Life for Paris*.

Tenue quelques jours après les cérémonies d'hommage aux victimes du 13 novembre 2015, cette rencontre avait plusieurs objectifs : partager les différentes mémoires de ces attentats, en particulier à l'échelle des quartiers parisiens, éduquer les élèves à la citoyenneté par une réflexion sur la société post-attentat et le vivre-ensemble ; les faire réfléchir à la place du numérique dans la radicalisation terroriste des vingt dernières années.



Les élèves présents, âgés de 4 ou 5 ans à l'époque des faits ne possèdent qu'une connaissance partielle de ces évènements. Pour les confronter à ces mémoires, cet atelier a donc débuté par la projection d'extraits du documentaire *13 Novembre, la vie d'après* réalisé par Olivier Lemaire qui suivait, en 2016, les trajectoires de plusieurs habitants des quartiers touchés par les attentats et les traumatismes dont un certain nombre ont souffert.



© GIP MMT / Yann Le Bouder

Ce film a permis de nourrir la discussion qui a suivi avec Arthur Dénouveaux. De nombreuses questions lui ont été posées, d'ordre intime parfois, auxquelles il a répondu avec délicatesse. Parmi les sujets soulevés par les collégiens nous pouvons retenir : la condition de victime d'attentat, le statut de passeur de mémoire, le sentiment de haine, la santé mentale, la désinformation en ligne et la propagande terroriste, ou encore le rôle central du procès V13.

Récemment, une autre rencontre s'est tenue, cette fois ci avec des élèves de terminale du lycée français de Madrid, en Espagne : en spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP), ils ont eu l'occasion d'en apprendre plus sur les mémoires liées au terrorisme et ont visité le jardin du 13-Novembre 2015, derrière l'Hôtel de Ville de Paris. Au cours de ces échanges, le MMT a pu présenter son projet par la voix d'Henry Rousso. Claire Lartigue, chargée des collections, et Julie Sidrot, stagiaire dans le même pôle, ont montré des objets du futur Musée, liés à divers attentats (DC10 d'UTA, 11 septembre 2001, 13-Novembre) et issus de scellés judiciaires. Attentifs et curieux, les élèves ont échangé autour des définitions du terrorisme, de la mémoire des attentats de 2004 à Madrid ; des différents musées sur le terrorisme dans le monde

ou encore, sur la condition de victimes. Ils ont ainsi pu mieux cerner les rapports entre mémoire, histoire et justice, au cœur de leur enseignement d'HGGSP, et découvrir des métiers liés au monde des musées, de la police et de l'antiterrorisme.



© GIP MMT / Yann Le Bouder



© GIP MMT / Yann Le Bouder

Le Musée-mémorial du terrorisme et son pôle pédagogique accompagnent divers projets pédagogiques menés en établissement avec des victimes, des spécialistes du fait terroriste et des professionnels (magistrats, policiers, etc.). Ses collections, dont vous trouverez une partie sur cette [page](#), peuvent servir de ressources pour aborder le terrorisme et la mémoire dans de très nombreuses disciplines : histoire, géographie, géopolitique, droit et grands enjeux du monde contemporain, lettres, philosophie, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, enseignement moral et civique, et sciences et vie de la terre.

Le MMT à l'international



© David E. Starke

De gauche à droite : R. Golsan, J. Naudet, E. Pelsez et C. Chanin

Inséré parmi un réseau international de musées-mémoriaux consacré au terrorisme, le MMT est régulièrement invité à venir exprimer la spécificité du projet français à l'étranger. C'est dans cette optique qu'Elisabeth Pelsez s'est rendue à New-York au *9/11 Museum & memorial*, peu de temps avant les commémorations du 13 novembre. En compagnie de Jules Naudet, co-réalisateur du film documentaire *Fluctuat nec mergitur* et de Richard Golsan, professeur de littérature française à la Texas A&M University, elle a discuté de la manière dont la mémoire des attentats se façonne et le rôle des témoignages et des musées-mémoriaux dans la constitution de cette mémoire pour les générations futures.

La conférence enregistrée est accessible depuis ce lien : [conférence](#)



© David E. Starke

Colloque « La loi du 9 septembre 1986, quarante ans après. Histoire, pratiques et représentations de la lutte contre le terrorisme et pour les droits des victimes » - Appel à communications

A l'occasion des quarante ans de la loi du 9 septembre 1986 dite « Loi relative à la lutte contre le terrorisme », l'Institut des sciences sociales du politique, le Centre de recherches sur les liens sociaux et le GIP MMT organisent un colloque le 9 et 10 septembre 2026.

Celui-ci aura pour objet de retracer les origines et les généalogies de cette loi, autant qu'à cerner ses effets politiques, culturels et sociaux à court comme à plus long terme. Il s'adresse aux chercheurs travaillant aussi bien sur l'action publique et judiciaire en matière de terrorisme que sur les réactions sociales aux attentats.

Quatre axes structureront les échanges.

Le premier axe « Une loi dans son cadre institutionnel : généralogies, contexte. » reviendra sur les facteurs structurels et conjoncturels qui ont motivé la loi et accompagné son élaboration puis sa mise en application.

Le deuxième axe « Institutions, pratiques et figures de la lutte contre le terrorisme » aura pour objet d'apporter des éclairages sur l'évolution des moyens judiciaires de la lutte contre le terrorisme avant et depuis la loi de 1986 mais également de réintégrer ses enjeux dans une histoire sociale des représentations et des sensibilités, en interrogeant les acteurs et pratiques institutionnelles à l'aune des discours publics et médiatiques qui façonnent la perception de la lutte antiterroriste.

Le troisième axe sera quant à lui consacré aux victimes : « Les victimes, entre reconnaissance sociale et conquête de nouveaux droits ». Il y sera question d'opérer un retour critique sur ce

tournant des années 1980 en s'attachant en particulier à mettre en lumière la grande diversité des profils professionnels réunis autour de cette nouvelle cause des « victimes du terrorisme » et la diversification du monde associatif lui-même.

Enfin le dernier axe réflexif, « Modèles nationaux et coopérations judiciaires internationales », proposera de s'interroger sur la singularité de la loi française de 1986 en transposant la réflexion à une échelle comparative ou aréale.

Les propositions de communication (2000 signes maximum, avec titre, qualités et adresse de courriel de l'intervenant·e) sont à envoyer à Gérôme Truc (gerome.truc@cnrs.fr) et Claire Sécaïl (csecail@gmail.com) au plus tard le vendredi 9 janvier 2026.

L'appel à communications accompagné d'une bibliographie indicative est à retrouver ci-dessous.



Institut des
sciences sociales
du politique



Colloque

La loi du 9 septembre 1986, quarante ans après. Histoire, pratiques et représentations de la lutte contre le terrorisme et pour les droits des victimes

Paris, 9 au 10 septembre 2026

Appel à communications

Votée au plus fort de la vague terroriste du Hezbollah ayant frappé la capitale parisienne, la loi du 9 septembre 1986, dite « loi relative à la lutte contre le terrorisme », constitue une rupture institutionnelle, juridique et culturelle majeure dans l'histoire du terrorisme contemporain en France. Dotant l'autorité judiciaire d'un nouvel instrument de procédure pour conduire les enquêtes, elle fait entrer dans le droit pénal français une qualification juridique correspondant à une infraction jusqu'alors inexistante aux yeux de la loi. Le terrorisme y est défini comme une « entreprise individuelle et collective visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation et la terreur ». À ce titre, elle interroge le fragile équilibre entre libertés individuelles et action répressive de l'État. Au-delà des leviers d'action publique de la lutte contre le terrorisme, la loi du 9 septembre 1986 constitue une rupture également du point de vue des victimes d'attentats en prévoyant, pour la première fois, un volet indemnitaire spécifique par la création d'une structure en charge des procédures de dédommagement.

Ce colloque organisé à l'occasion du 40e anniversaire de cette loi visera ainsi à en retracer les origines et les généralogies autant qu'à cerner ses effets politiques, culturels et sociaux à court comme à plus long terme. Résolument pluridisciplinaire (histoire, droit, science politique, sociologie, anthropologie, information et communication, civilisation...), il s'adresse aux chercheur.e.s travaillant aussi bien sur l'action publique et judiciaire en matière de terrorisme que sur les réactions sociales aux attentats (place des victimes, rôle des médias,...).

AXES DU COLLOQUE

1. Une loi dans son cadre institutionnel : généralogies, contexte.

Adoptée dans l'urgence en période de cohabitation au plus fort d'une vague d'attentats du Hezbollah, la loi du 9 septembre 1986 est d'abord le produit d'une histoire longue, qui renvoie non seulement à des dynamiques politiques et juridiques, mais également à des logiques sociales et culturelles lointaines. Un premier ensemble de contributions visera à éclairer les facteurs structurels et conjoncturels qui ont motivé la loi et accompagné son élaboration puis sa mise en application. Dans quel cadre juridique existant cette loi s'est-elle inscrite et comment a-t-elle été votée ? En quoi peut-on y voir le reflet d'une société de plus en plus sensible à l'intensification et la diversification de la menace terroriste sur son territoire depuis les années 1970 ? Quels débats le vote de cette loi a-t-elle suscités ? Quelles représentations de l'État, de l'autorité judiciaire ou encore du corps social le débat public et médiatique autour de cette loi a-t-il véhiculé ? Comment les contemporains ont-ils perçu cette innovation juridique mais également sa dimension politique ? Enfin, une fois la loi adoptée, comment sa portée a-t-elle été périodiquement reformulée et ses limites questionnées, conduisant le législateur à prolonger le texte par de nouvelles lois et mesures complémentaires qui façonnent aujourd'hui un édifice juridique complexe ?

1. Institutions, pratiques et figures de la lutte contre le terrorisme

La loi de 1986 a renouvelé l'organisation du dispositif judiciaire en centralisant la poursuite, l'information et le jugement des affaires de terrorisme. Sur le plan de la procédure, elle inaugure toute une série de dispositions techniques et juridiques visant à clarifier les domaines de compétence et à renforcer la coopération entre les services chargés de la lutte contre le terrorisme (rallongement du délai de garde à vue à 96 heures au lieu des 48 heures prévues dans le droit commun, droit de perquisitions et saisies de pièces à conviction sans obligation du consentement de la personne domiciliée, durcissement des sanctions pénales et pécuniaires...).

La loi de 1986 a également permis la création d'une première instance judiciaire antiterroriste centralisée au sein de la Cour d'Appel de Paris, la « Structure centrale de lutte anti-terroriste » (SCLAT), placée sous l'autorité du juge d'instruction Alain Marsaud. Chargés des dossiers sensibles du moment (affaire Gordji, FLNC, ETA, Iparretarak, Action directe, terrorisme d'État...), certains « juges de la galerie Saint-Éloi » (Jean-Louis Bruguière, Gilbert Thiel, Laurence Le Vert, Jean-François Ricard, Marc Trévidic...) vont ainsi devenir de véritables figures médiatiques de la lutte anti-terroriste. Des acteurs policiers et judiciaires de l'antiterrorisme des années 1980-1990 ont en outre parfois laissé des témoignages oraux ou imprimés : quels récits ont-ils (plus rarement « elles ») transmis de leur expérience ? Et comment ces témoignages participent-ils à la construction d'une mémoire institutionnelle et judiciaire du terrorisme ?

Ce deuxième axe visera donc non seulement à éclairer l'évolution des moyens judiciaires de la lutte contre le terrorisme avant et depuis la loi de 1986 (procédure, personnels, organisation des services, etc.) mais également à réintégrer ses enjeux dans une histoire sociale des représentations et des sensibilités, en questionnant les acteurs et pratiques institutionnelles à l'aune des discours publics et médiatiques (presse, radio, télévision, numériques...) qui façonnent la perception de la lutte antiterroriste.

1. Les victimes, entre reconnaissance sociale et conquête de nouveaux droits

Le volet indemnisation de la loi du 9 septembre 1986 marque une étape majeure dans la reconnaissance des victimes de terrorisme en prévoyant la création d'un Fonds de garantie (FGTI), alimenté par un prélèvement sur les contrats d'assurance. En associant un mécanisme

assurantiel au principe de solidarité nationale, le FGCI participe de l'avènement de la technologie des assurances comme mode de gouvernement des sociétés, tel que décrit la même année par François Ewald (Ewald, 1986).

Depuis le début des années 1980, les victimes d'actes terroristes n'avaient eu de cesse d'interpeller les autorités pour obtenir réparation et soutien, dénonçant parfois l'inaction politique, comme après l'attentat de la rue Marbeuf le 22 avril 1982. Une victime en particulier a eu un rôle essentiel pour porter cette cause et faire inscrire dans le droit les enjeux d'indemnisation et de réparation : Françoise Rudetzki, victime de l'attentat du Grand Véfour le 23 décembre 1983 et fondatrice de l'association « SOS Attentats ». Loin d'être un point d'aboutissement, le volet indemnitaire de la loi de 1986 ouvre la voie à une quête de réparation proprement dite, dans laquelle la loi du 23 janvier 1990 conférant aux victimes de terrorisme le statut de victimes civiles de guerre occupe une place centrale en connectant le nouveau cadre juridique à l'histoire des guerres mondiales et de décolonisation. Quelques mois plus tard, la loi du 6 juillet 1990 autorisant les associations à se constituer partie civile lors des procès terroristes vient renforcer un édifice pénal plus attentif au point de vue des victimes.

Il s'agira, dans ce troisième axe, d'opérer un retour critique sur ce tournant des années 1980. En quoi peut-on y voir une conjoncture clé dans la construction d'un nouveau statut de victime dans la société française ? Comment ce statut à la fois social, juridique et symbolique a-t-il pesé dans l'adoption d'innovations dans le domaine de la prise en charge (par exemple la création des cellules d'urgence médico-psychologiques en 1995) ? On pourra s'attacher en particulier à mettre en lumière la grande diversité des profils professionnels réunis autour de cette nouvelle cause des « victimes du terrorisme » (médecins, psychiatres, avocats, journalistes, cinéastes) et la diversification du monde associatif lui-même.

4. Modèles nationaux et coopérations judiciaires internationales

Après les années 1970 marquées par l'internationalisation des modes d'action et réseaux d'influence terroristes, la réponse des Etats trouve également des voies de coopérations internationalisées. Au-delà des doctrines à l'échelle nationale, le traitement judiciaire des violences terroristes commence à se penser et à s'organiser dans un cadre européen, voire mondialisé, à travers des accords et des pratiques partagées entre différents systèmes judiciaires et policiers (par exemple l'adoption du mandat d'arrêt européen dans le sillage des attentats du 11 septembre 2001) tandis qu'en parallèle les victimes du terrorisme elles-mêmes tentent de se fédérer et de s'organiser à une échelle transnationale (le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, créé en 2017 par l'Assemblée générale des Nations Unies, a lancé en avril 2025 le premier Réseau des associations de victimes du terrorisme - VoTAN).

Dans ce quatrième et dernier axe, on pourra enfin questionner la singularité de la loi française de 1986 en transposant la réflexion à une échelle comparative ou aréale. Comment d'autres pays touchés par le terrorisme et soucieux d'endiguer sa menace par le droit (Italie, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, etc), ont-ils eux aussi fait évoluer leurs cadres juridiques nationaux (formation, procédures, discours, pratiques, débat public...) ? En quoi ces cas étrangers nous éclairent-ils sur les spécificités ou, au contraire, les éléments de continuité du cas français ? Au fond, il s'agira d'éclairer plusieurs conceptions d'un même équilibre complexe entre lutte contre le terrorisme, reconnaissance des victimes et respect des libertés publiques.

Les propositions de communication (2000 signes maximum, avec titre, qualités et adresse de courriel de l'intervenant.e) sont à envoyer à Gérôme Truc (gerome.truc@cnrs.fr) et Claire Sécaïl (csecail@gmail.com) au plus tard le vendredi 9 janvier 2026.

Les notifications d'acceptation seront envoyées fin janvier 2026.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

15 octobre 2025	Diffusion AAC
9 janvier 2026	Date limite d'envoi des propositions
Fin janvier 2026	Notifications d'acceptation
Printemps 2026	Annonce du programme
9-10 septembre 2026	Colloque

COMITÉ D'ORGANISATION

Élisabeth PELSEZ (Musée-mémorial du terrorisme), Pauline PICCO (Université George-Washington, Musée-mémorial du terrorisme), Hélène QUINIOU (Max Planck Institute), Henry ROUSSO (Musée-mémorial du terrorisme), Claire SÉCAIL (CNRS, CERLIS / Musée-mémorial du terrorisme), Gérôme TRUC (CNRS, Institut des sciences sociales du politique).

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Alix

- Alix Julie, Cahn Olivier (2017), « Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n° 4, p. 845-868 [[en ligne](#)].
- Alix Julie (2014), « Réprimer la participation au terrorisme », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, vol. 4, n° 4, 849-865 [[en ligne](#)].
- Bigo Didier (1991), « Les attentats de 1986 en France : un cas de violence transnationale et ses implications (partie I) », *Cultures & Conflits*, n° 4 [[en ligne](#)] ; « Les attentats de 1986 en France : un cas de violence transnationale et ses implications (partie II) », *Cultures & Conflits*, n° 4 [[en ligne](#)].
- Picart Héloïse (2020), *L'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme à l'épreuve des attentats de masse*, thèse de droit privé, Université Rennes 1 [[en ligne](#)].
- Cettina Nathalie (1995), *Les enjeux organisationnels de la lutte contre le terrorisme*, Travaux de recherches Panthéon-Assas Paris II, Paris, LGDJ.
- Codaccioni Vanessa (2024), *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS Éditions.
- Delmas-Marty Mireille, Laurens Henry (2010), *Terrorismes. Histoire et droit. Typologie juridique du terrorisme : durcissement des particularismes ou émergence d'une communauté mondiale de valeur ?*, Paris, CNRS Éditions.
- Drouvot Laurent (2023), *Étude historique du droit antiterroriste français depuis 1986*, thèse de Droit, Université de Toulon [[en ligne](#)].
- Ewald François (1986), *L'État providence*, Paris, Grasset.
- Florence, Truc Gérome (ed.) (2022), *Facing Terrorism in France: Lessons from the 2015 Paris Attacks*, Cham, Palgrave Macmillan.
- Ferragu Gilles (2014), *Histoire du terrorisme*, Paris, Perrin.
- Fragnon Julien, Roudier Karine (2018), « Entre répression et prévention, retour sur l'antiterrorisme en France », *Confluences Méditerranée*, vol. 106, n° 3, p. 53-67 [[en ligne](#)].
- Garapon Antoine (2006), « Les dispositifs antiterroristes de la France et des États-Unis », *Esprit*, n° 8-9, p. 125-149.
- Garcin-Marrou Isabelle (2001), *Terrorisme, médias et démocratie*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- (2007), *Des violences et des médias*, Paris, L'Harmattan.
- Latté Stéphane (2008), *Les « victimes » : la formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective*, Thèse en études politiques, EHESS.
- Lynn John A. (2021), *Une autre guerre. Histoire et nature du terrorisme*, Paris, Passés composés / Humensis.
- Lynch Orla, Argomaniz Javier, (ed.), *Victims of Terrorism: A Comparative and Interdisciplinary Study*, Londres, Routledge.
- Mayaud Yves (2021), *Terrorisme-infractions, poursuites pénales et indemnisation*, Paris, Éditions Dalloz.

- Mégie Antoine (2021), « L'invention d'une justice "ordinaire spécialisée" : les procès terroristes des années 1980, d'Action directe à Georges Ibrahim Abdallah », *Histoire Politique*, n° 45, [En ligne].
- Milošević Ana (2024), *Victims and Memory After Terrorism*, Londres, Routledge.
- Pierre Philippe, Peschanski Denis, Klein-Peschanski Carine, Cartron Héloïse (2020), *Victimes du terrorisme, la prise en charge*, Paris, Hermann.
- Pomarède Julien (2020), *La fabrique de l'OTAN : Contre-terrorisme et organisation transnationale de la violence*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Quiniou Hélène (2025), « Paris 1958-2015: Terrorism, Reparation, and the Work of Decolonization », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 67, n° 4 (à paraître).
- Quiniou Hélène (2026), « L'œil des neurosciences. Politiques du Trouble de Stress Post-Traumatique », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 48 (à paraître).
- Raflik Jenny (2016), *Terrorisme et mondialisation. Approches historiques*, Paris, Éditions Gallimard.
- (2023), *Terrorismes en France. Une histoire (XIX-XXI^e siècle)*, Paris, Les Éditions du Cerf.
- Roudier Karine (2015), « Le contrôle de constitutionnalité de la législation antiterroriste ou la conciliation des libertés avec la raison d'État », *Politique américaine*, vol. 24, n° 2, p. 109-127 [en ligne].
- Schlesinger Philip (1991), *Media, State and Nation. Political Violence and Collective Identities*, London, Newbury Park, New Delhi, Sage Publications.
- Sos attentats (2003), *Terrorisme, victimes et responsabilité internationale*, Paris, Calmann-Lévy.
- Rudetzki Françoise (2004), *Triple peine*, Paris, Calmann-Lévy.
- Tauzia Édith (1987), *La loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme : « Quand nécessité fait loi »*, BU Droit, Science, Université de Droit Bordeaux 1 Éco.
- Truc Gérôme (2016), *Sidérations. Une sociologie des attentats*, Paris, Puf.
- (2021) « Les victimes du terrorisme comme public de citoyens affectés. Sur la mobilisation des victimes des attentats du 11 mars 2004 à Madrid », *Pragmata : revue d'études pragmatistes*, 4, p. 156-190.
- 2019, *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n° 32, « L'attentat, du tyranicide au terrorisme ».
- 2025, *L'Histoire*, Hors-série (collection), n° 108, « Le Terrorisme, des anarchites aux djihadistes » (co-coordonné par la Mission Musée-mémorial du terrorisme).

Quelques exemples : Alain Marsaud, *Avant de tout oublier*, Paris, Denoël, 2002 ; Jean-Louis Bruguière et Jean-Marie Pontaut, *Ce que je n'ai pas pu dire : trente ans de lutte contre le terrorisme*, Paris, Éditions Robert Laffont, 2009 ; Gilbert Thiel, *Solitudes et servitudes judiciaires : Le juge antiterroriste : juge ou partie ?*, Paris, Fayard, 2008 ; Irène Stoller, *Procureur à la 14ème section. De la petite délinquance au terrorisme international*, Paris, Michel Lafon, 2002 ; Bruno Cotte, « Être directeur des affaires criminelles au moment des attentats terroristes des années 1980. Témoignage de Bruno Cotte », *Les Cahiers de la justice*, Dalloz, Paris, n° 1, 2016 ; etc.

L'objet du mois



© don d'Olivier Terral

Le mois dernier, l'artiste Olivier Terral a fait don au Musée-mémorial du terrorisme de son œuvre « 13 novembre Résilience ». Il s'agit d'une œuvre participative réalisée par des victimes des attentats du 13 novembre à Paris et à Saint-Denis et de leurs proches, ainsi que des habitants des quartiers touchés, dans une démarche de mémoire collective sensible.

Olivier Terral est un artiste plasticien et vit à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine). Il cherche dans son travail à se projeter dans l'après. À travers ses œuvres, il aborde la question du témoignage et des traces laissées par les individus. Il s'est intéressé à la représentation des pixels à l'époque des premiers appareils photo numériques. Il explore alors dans son travail plastique l'idée d'un double-niveau de lecture (de près/de loin) et celle de la composition d'une *grande* image par de multiples *petites* images. Après les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis et le développement des passeports biométriques qui suit, Olivier Terral oriente sa pratique vers la question du rapport entre image et identité.

Sa réflexion autour des empreintes a commencé il y a plusieurs années, dans le cadre d'un projet intitulé « Empreintes de vie », mené avec les patients du service de cancérologie d'un hôpital. Ceux-ci ont réalisé leur portrait grâce à leurs empreintes digitales, accompagné d'un témoignage collecté par l'artiste. Emerge alors dans son travail une réflexion autour de l'attribut de l'identité que représente l'empreinte digitale, tout comme l'idée de laisser une trace derrière soi.

Après le 13 novembre 2015, Olivier Terral très marqué, entame la création de son œuvre « 13 novembre Résilience ». Dans une volonté de rassembler, il invite des victimes de l'attentat et leurs proches à apposer leur empreinte du pouce sur un ensemble de toiles ; mises les unes à coté des autres elles forment l'image de deux mains blanches sur fond noir, celle de l'artiste enlaçant celle de Catherine Bertrand, rescapée de l'attaque au Bataclan. Entre 2000 et 3000 empreintes au total ont été ainsi collectées, soit autant d'individus marqués par la brutalité des attentats, dans un élan de fraternité face à la barbarie.

Après avoir un temps été exposée au café du Baromètre - ayant servi de quartier-général aux équipes de police intervenues lors de l'assaut du Bataclan -, dans divers évènements organisés par l'association Life for Paris, et plus récemment au village de la Fraternité lors des commémorations des dix ans des attentats, l'œuvre rejoint aujourd'hui les collections du Musée-mémorial du terrorisme, ce dont nous remercions chaleureusement Olivier Terral.

En 2025, dix ans après, Olivier Terral a de nouveau lancé une initiative collective en mémoire des attentats : une œuvre intitulée « 13 novembre, résonnances... ». Pour cette œuvre miroir (le même motif est peint mais passant d'une toile noire à une toile blanche, symbolisant le passage du deuil à l'espoir), le public a été invité à participer : les personnes ayant assisté à la journée commémorative organisée par l'association AFVT ont pu y apposer leur empreinte, tout comme les personnes s'étant réunies le 13 novembre sur la place de la République pour commémorer cette journée.

Agenda

23 septembre - 22 mars : Exposition "13 novembre : que dit la science des attentats ?" espace Science Actualités, Cité des sciences et de l'industrie, 30 avenue Corentin Cariou, 75019 Paris

2025 - 2026 : Reprise du séminaire « terrorisme, anti-terrorisme et sciences sociales ». Le programme des différentes séances est accessible [ici](#)

Musée mémorial du terrorisme

Ministère de la Justice - 13 place Vendôme
75042 Paris cedex

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

[En savoir plus sur le traitement de vos données personnelles](#)

Envoyé avec

